FRC 3. f 25730

25730

Case
fol.
FRC
27047

MÉMOIRE

*Lu par le premier Miniſtre des Finances, à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE*, le 14 Novembre 1789, & imprimé par ſes ordres.*

MESSIEURS,

C'eſt une pénible ſituation pour moi que d'avoir ſi ſouvent à vous entretenir des embarras & des difficultés des Finances. Je n'ai eu que des inquiétudes & des déplaiſirs dans cette adminiſtration, depuis l'inſtant où je l'ai repriſe au mois d'Août de l'année derniere.

Le diſcrédit général à cette époque, l'exiſtence d'un déficit immenſe, & l'extrême pénurie du Tréſor royal ont déployé devant moi les premiers obſtacles. Cependant les revenus de l'état étoient au moins dans leur entier, & les recouvremens s'exécutoient avec la ponctualitéuſitée. On ne prévoyoit pas encore l'affreuſe diſette des ſubſiſtances, dont nous étions menacés, & l'on ne ſoupçonnoit pas les malheureux évènemens qui ont contrarié la perception des droits & des impôts, & qui, en jettant l'alarme dans les eſprits, ont détourné le cours de toutes les affaires, & ont fait diſparoître, à-la-fois, l'argent & la confiance. Un avenir favorable ſe préſente à nos regards, mais il n'eſt embraſſé que par l'eſpérance, & les affaires de Finances n'en éprouvent point encore la ſalutaire influence.

L'Aſſemblée nationale de concert avec le Roi, a cependant déterminé deux grandes diſpoſitions pour l'encouragement du crédit, & pour le rétabliſſement de l'ordre dans les Finances. Par l'une, elle aſſure, à commencer du premier Janvier prochain, un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, & par l'autre, elle autoriſe une contribution patriotique, dont elle a préſumé que le produit pourroit être équivalent aux beſoins extraordinaires de cette année & de l'année prochaine.

Une immenſe difficulté reſte à vaincre encore. Cette contribution patriotique ne fournira que des reſſources graduelles, puiſque le dernier terme de payement s'étend juſqu'au premier Avril 1792.

Cependant les beſoins ſont inſtans, & l'état du crédit, en ces momens critiques, n'offre aucun ſecours ſur lequel on puiſſe ſolidement compter.

L'Aſſemblée nationale verra, par le tableau annexé à ce mémoire, qu'en acquittant les engagemens pris avec la caiſſe d'eſcompte, pour le 31 Décembre, les beſoins de cette année s'éléveroient à 90 millions, mais les anticipations ſont fort diminuées.

Les dépenſes extraordinaires pour l'année prochaine peuvent être évaluées à environ 80 millions, & l'on vous en remettra l'apperçu.

Mais le beſoin ſeroit plus grand, ſi, à commencer du premier Janvier prochain, l'équilibre entre les revenus & les dépenſes n'étoit pas encore établi dans ſon entier.

Si le remplacement de la diminution du produit, ſur la gabelle, n'étoit pas effectué, à commencer pareillement du premier Janvier prochain.

Si le payement de l'année ordinaire des droits & des impoſitions eſſuyoit des retards.

Si les anticipations ſur l'année 1790, quoiqu'infiniment réduites, ne pouvoient pas être renouvelées complétement.

A

THE NEWBERRY LIBRARY

On ne peut donc encore, en cet inſtant, déterminer, d'une manière poſitive, quel ſ a le ſecours extraordinaire, indiſpenſable, pour ſuppléer au déficit extraordinaire & momentané de l'année 1790. C'eſt être modéré que de le ſuppoſer de 80 millions, & perſonne ne peut en répondre avec certitude, au moment où je rédige ce Mémoire.

Voilà donc 80 millions à ajouter au moins aux 90 qui ſont néceſſaires pour achever le ſervice de cette année, & s'acquitter avec la Caiſſe d'Eſcompte.

Secours total à trouver 170 millions.

Cependant pour ſe faire une juſte idée de la difficulté des circonſtances, il ne ſuffit pas d'arrêter ſon attention ſur l'embarras du Tréſor Royal; il faut encore porter ſes regards ſur la ſituation de la Caiſſe d'Eſcompte, établiſſement étroitement lié avec la choſe publique, & avec les finances en particulier.

Cet établiſſement a rendu les plus grands ſervices au Commerce, & les ſecours que les Finances en ont reçu depuis quelque temps, ont été auſſi importans que néceſſaires. Il n'en réſulteroit aucun inconvénient pour la Caiſſe d'Eſcompte, ſi l'Etat avoit des moyens ſuffiſans pour la rembourſer aux époques convenues; mais un grand diſcrédit ayant pris la place des reſſources, dont un nouvel ordre de choſes avoit donné l'eſpérance, il devient impoſſible, ſans de nouveaux moyens, de remplir les engagemens contractés avec la Caiſſe d'Eſcompte, engagemens qui ſont partie des beſoins extraordinaires de cette année.

La ſituation de la Caiſſe d'Eſcompte n'eſt pas ſeulement critique, en raiſon des avances qu'elle a faites au Gouvernement; elle participe, comme le Tréſor Royal, comme tout le Commerce, comme la France entiere, aux inconvéniens majeurs qui réſultent de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je dois répéter ici ce que j'ai dit dans une autre occaſion ſur les cauſes de cette rareté. Et d'abord elle a toujours été éprouvée dans les temps d'alarmes & dans les importantes criſes des Empires; chacun, incertain des réſultats d'un grand trouble, ou ſimplement d'une révolution majeure, reſſerre ſon argent, & attend pour en diſpoſer, que les évènemens ſe calment ou s'éclairciſſent. Il y a de plus aujourd'hui, des circonſtances particulières qui concourent à la rareté du numéraire. Notre ancienne balance de Commerce avec les pays Etrangers, balance toujours favorable à la France, eſt dérangée par diverſes cauſes. Nous avons importé cette année des quantités immenſes de bleds, & nous demandons encore aux pays Etrangers de nouveaux ſecours; notre traité de Commerce avec l'Angleterre nous rend débiteurs, envers ce Royaume, d'une ſomme de marchandiſes manufacturées que nos propres fabriques fourniſſoient autrefois.

Les Etrangers, intimidés par nos circonſtances, s'éloignent de nos fonds publics, & au lieu d'y employer annuellement une portion de leurs capitaux, pluſieurs, depuis quelques temps, cherchent à s'en défaire, & tout au moins ils n'y replacent pas les intérêts que nous leur payons, & nous ſommes obligés de leur en remettre les fonds en entier. Les voyageurs étrangers ſont détournés, par nos troubles intérieurs, de venir en France, & nous avons perdu, pour un tems, l'introduction du numéraire que leurs grandes dépenſes dans le Royaume occaſionnoient.

Enfin ce que peut-être on n'a jamais vu, même aux époques les plus fatales de la Monarchie; une émigration prodigieuſe, toute compoſée de gens riches ou aiſés, attire dans l'Etranger nonſeulement des fonds proportionnés aux dépenſes des Citoyens qui nous quittent, mais encore une partie de leurs capitaux diſponibles.

Je dois citer encore une cauſe de la rareté de l'argent, non pas dans le Royaume, mais dans la circulation : c'eſt le retard du payement des impôts, retard qui retient inutilement dans une multitude de mains, les eſpèces qui doivent ſervir aux dépenſes publiques, & ſe diviſer enſuite de nouveau par les conſommations.

Enfin les temps de diviſions, les temps où l'eſprit de parti ſe déploie avec une grande force, donnent lieu quelquefois aux ſequeſtres de l'argent, par le ſeul déſir de gêner la circulation & de produire un embarras qui amène un ſurcroît de confuſion, propre à changer la ſituation des affaires & la ſcène des évènemens. Il exiſte donc une grande

diverſité de cauſes particulières, qui, avec les cauſes générales, concourent à la rareté du numéraire, rareté qui s'accroît enſuite par elle-même, parce que la crainte de manquer d'argent, comme la crainte de manquer d'une denrée néceſſaire, engage ceux qui en ont à ſe ménager une double proviſion.

Faiſons maintenant le réſumé précis des effrayantes difficultés que nous avons encore à vaincre.

Il faut trouver un ſecours extraordinaire de 170 millions, ſoit pour les beſoins imminens de cette année, ſoit pour aſſurer le ſervice de l'année prochaine, & il faut trouver ce ſecours au milieu d'un diſcrédit abſolu.

Il faut de plus ſoutenir l'édifice de la Caiſſe d'Eſcompte, édifice ébranlé & prêt à tomber; il faut, s'il eſt poſſible, lui procurer une nouvelle force; ou, ſi l'on veut abandonner cet établiſſement, malgré ſon intime connexité avec les finances & les affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on en a tirés, il faut ſe propoſer un deſſein plus difficile encore à remplir, celui d'être juſte envers les actionnaires & envers les porteurs actuels des billets de caiſſe.

Il faut encore s'occuper d'accélérer le payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, & parvenir, d'ici à une époque peu éloignée, à les remettre au moins aſſez au courant, pour n'avoir plus qu'un ſemeſtre en arrière, & pour aſſurer les payemens à l'avenir de la manière la plus régulière.

Enfin, le dernier but qu'on doit avoir en vue, c'eſt de ſe préſerver, s'il eſt poſſible, des funeſtes effets de la rareté exceſſive du numéraire effectif.

Je déclare d'abord que, ſelon mes lumières, toutes ces entrepriſes ſont impoſſibles à exécuter ſans inconvéniens, & qu'ainſi nulle propoſition ne peut être jugée parfaitement bonne en elle-même; le mérite de celle qui ſera préférée dérivera toujours en partie des objections plus grandes que l'on pourra faire contre tout autre plan. Et pour le dire en paſſant, le grand malheur des Miniſtres, en des temps ſi difficiles, c'eſt d'avoir preſque toujours à employer leurs facultés & leurs moyens, non pas à faire un bien complet & manifeſte, mais à adoucir les maux, à en prévenir le progrès, & à tirer des circonſtances le parti le moins déſavantageux; ce genre de travail, le plus pénible de tous, ne procure aucune récompenſe de la part des hommes, parce qu'ils en comparent le réſultat avec les idées de perfection que chacun ſe forme ſi facilement, au lieu de le rapprocher des inconvéniens & des dangers qu'on a eu le bonheur d'éviter: mais cette comparaiſon, ce rapprochement, peu de gens ſont tentés de le faire, car on ne prend pas de la peine pour louer autrui.

Je vais maintenant développer de quelle manière je penſe qu'on peut ſe tirer, au moins paſſablement, des difficultés actuelles: vous jugerez, Meſſieurs, de ce moyen; vous le comparerez avec d'autres, & s'il s'en préſente un meilleur, comme il eſt très-poſſible, je ſerai le premier à l'adopter & à le faire valoir. L'amour propre d'auteur ſeroit aujourd'hui, de tous les ſentimens, le plus miſérable; nous ſommes tous ſous le poids de circonſtances, où le déſir de ſauver la choſe publique eſt devenu le ſeul véritable intérêt particulier, en même temps qu'il doit être la ſeule paſſion de l'homme d'Etat.

Il faut vous rappeller, Meſſieurs, que les fonds extraordinaires dont vous avez beſoin pour cette année & la ſuivante, ſont au moins de 170 millions.

J'ai dû d'abord examiner s'il étoit poſſible de trouver, par la voie ordinaire des emprunts, une ſomme auſſi conſidérable, ſomme encore ſuſceptible d'accroiſſement par les motifs dont j'ai fait mention; & il m'a paru, qu'en ces momens d'alarmes & de diſcrédit, l'on eſſayeroit envain d'y réuſſir, même en ſe ſoumettant à un intérêt uſuraire. Cependant, un tel intérêt obligeroit à augmenter en proportion la ſomme des impôts, & rendroit plus difficile l'établiſſement d'un équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes, diſpoſition ſi néceſſaire, & ſur laquelle l'ordre entier des finances doit conſtamment repoſer.

J'ai réfléchi enſuite ſur la manière très-ſimple de ſe tirer de toute eſpèce d'embarras,

& que pluſieurs perſonnes propoſent aujourd'hui, de celle de créer, par forme de papier-monnoie, remburſable ou non remburſable, une ſomme de billets d'Etat, non-ſeulement proportionnée aux beſoins de cette année & de l'année prochaine, mais ſuffiſante encore pour liquider tous les arrérages d'intérêt ou de rente, tous les reliquats dus par les départemens, tous les effets dont le rembourſement a été ſuſpendu, & auxquels on a attribué un intérêt de cinq pour cent.

On éteindroit encore, avec ces billets, tous ceux de la Caiſſe d'eſcompte ; on s'acquitteroit de même des capitaux dus par l'Etat aux Actionnaires ; & de cette manière, enfin, par une opération d'une vaſte étendue, on réſoudroit, en un moment, toutes les difficultés de finance.

Mais ſi les circonſtances uniques où la France & les Finances ſe trouvent, mettent dans la néceſſité de ſe ſervir de billets qui ne ſoient pas converſibles en argent, à volonté, il me ſemble que bien loin d'uſer immodérément de cette reſſource, il faut s'appliquer à la reſſerrer dans les plus étroites limites ; il faut que la ſomme des billets en circulation ſoit reſtreinte aux beſoins les plus preſſés & les plus indiſpenſables ; il faut encore accélérer, par tous les moyens poſſibles, le terme de leur durée ; enfin, pour ménager la confiance, il convient de ſe rapprocher des uſages auxquels le crédit eſt attaché par les effets puiſſans de l'habitude.

Tel eſt le but, Meſſieurs, vers lequel il m'a paru convenable de diriger ſes combinaiſons ; & ſi vous penſiez différemment, il vous ſeroit facile d'adopter un ſyſtême plus étendu ; car rien n'eſt plus aiſé, rien n'eſt plus commode en commençant, que la création pure & ſimple d'une quantité de billets d'Etat proportionnée à toutes les dépenſes auxquelles on voudroit ſatisfaire.

Je vais maintenant vous expliquer le plan auquel, d'après les principes que j'ai établis, je donnerois la préférence.

La Caiſſe d'eſcompte ſeroit convertie en Banque nationale.

On accorderoit à cet établiſſement un privilége pour dix, vingt ou trente ans, à votre choix.

Le nombre de ſes Adminiſtrateurs ſeroit porté à vingt-quatre par une nouvelle élection des Actionnaires ; & ſix ou huit de ces Adminiſtrateurs devroient être néceſſairement choiſis parmi des perſonnes abſolument étrangeres aux affaires de Banque & de Finance.

Un nombre quelconque de Commiſſaires nommés par vous, Meſſieurs, veilleroit ſur la partie de la geſtion des Adminiſtrateurs de la Banque nationale, qui intéreſſeroit la confiance publique.

Tous les Statuts concernant l'Adminiſtration intérieure de la Caiſſe d'eſcompte ſeroient revus & diſcutés ; & le réſultat de cet examen, conſenti par les Actionnaires & revêtu d'une ſanction légale, formeroit le Réglement applicable à l'Adminiſtration de la Banque nationale.

La ſomme des billets de Caiſſe mis ſucceſſivement en circulation, ſeroit fixée à 240 millions

La Nation, par un Décret ſpécial de votre part, ſanctionné de Sa Majeſté, ſeroit caution de ces billets.

Ils ſeroient tous revêtus d'un timbre aux armes de la France, & ayant pour légende, ces mots : *Garantie Nationale.*

Ce timbre ſeroit appoſé par vos Commiſſaires ſur une quantité quelconque de billets, dont il ſeroit tenu regiſtre, & dont la ſomme totale ne pourroit jamais excéder 240 millions.

Ces billets, conformément aux diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil du 18 Août 1788, pour les billets de la Caiſſe d'eſcompte, continueroient à être reçus comme argent dans toutes les Caiſſes royales & particulières de Paris.

Vous déciderez, Meſſieurs, ſi cette diſpoſition peut-être rendue générale, ſoit par l'effet d'un Décret de votre part, ſoit par un acquieſcement libre de la part des [pri]ncipales villes du Royaume.

Voilà les premières conditions du projet que je ſoumets à votre conſidération.

Il faut maintenant que je m'arrête ſur les parties de ce plan, dont la diſcuſſion eſt la plus importante, & je vais commencer par les indiquer.

1°. Le fonds capital à l'avenir de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque nationale.

2°. L'emploi des fonds de la Banque nationale.

3°. Comment l'Etat ne courroit aucun riſque, en ſe portant caution de 240 millions de billets de Caiſſe en circulation.

4°. Avantages que les Finances de l'Etat tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

5°. Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

6°. Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque nationale contre ſes avances.

7°. Calcul ſur le profit des Actions.

8°. Les moyens qui peuvent faciliter la levée de douze mille cinq cents actions nouvelles.

Je vais reprendre maintenant ces huit indications

ARTICLE PREMIER.

Le fonds capital de la Caiſſe d'eſcompte convertie en Banque nationale.

Le capital de la Caiſſe d'eſcompte eſt aujourd'hui compoſé de 30 millions circulans dans ſes affaires, & de 70 millions dépoſés par les Actionnaires au Tréſor Royal, au commencement de l'année 1787.

En tout, 100 millions de capital appartenant à vingt-cinq mille actions, à raiſon de quatre mille francs par action.

Je propoſerois maintenant que ce capital fût augmenté de 50 millions, par une création de 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, & faiſant, à quatre mille francs par action, la ſuſdite ſomme de 50 millions.

Le nombre total des actions ſe trouveroit ainſi de 37,500, leſquelles, à raiſon de quatre mille francs par action, formeroit un capital de 150 millions.

Ces 150 millions deviendroient la première caution des 240 millions de billets de Caiſſe, qui ſeroient ſucceſſivement mis en circulation.

La ſeconde caution dériveroit de tous les effets pris à eſcompte par la Banque nationale, & leur ſomme ſeroit néceſſairement égale à la totalité des billets de caiſſe, puiſqu'aucun de ces billets n'auroit été délivré qu'en payement des effets ſur leſquels la Banque nationale auroit fait des avances par forme d'eſcompte.

Enfin la troiſième caution des billets de Caiſſe, & la plus importante de toutes, ſeroit la garantie pleine & entière de la Nation même, & je montrerai bientôt que cette garantie n'expoſeroit l'Etat à aucune eſpèce de riſque.

II.

Emploi des fonds de la banque nationale.

On a vu que le capital de la Banque nationale ſe monteroit à 150 millions.

La Banque auroit la faculté de délivrer des billets de caiſſe juſqu'à la concurrence de 240 millions.

C'eſt donc en tout 390 millions dont la Banque nationale auroit la diſpoſition; mais dans cette ſomme ſont compris les 70 millions qui ont été prêtés à l'Etat en 1787: ainſi, c'eſt 320 millions ſeulement dont il eſt néceſſaire d'indiquer l'emploi.

Voici mon idée à cet égard.

170 millions ſeroient avances à l'Etat contre des aſſignations ou reſcriptions ſur le produit d'un recouvrement certain, ainſi qu'il ſera expliqué dans la ſuite.

80 millions ſeroient deſtinés aux eſcomptes des lettres-de-change de commerce.

70 millions ſeroient deſtinés aux fonds de caiſſe qui devroient avoir lieu en numéraire effectif.

320 millions.

En tout, comme on voit, 320 millions, ſomme égale préciſément aux fonds de commerce & aux billets de la banque en circulation.

I I I.

Comment l'Etat ne courroit aucun riſque, en ſe portant caution des 240 millions de billets de caiſſe en circulation.

On l'apperçoit d'un coup-d'œil.

Les avances que la Banque nationale s'obligeroit de faire à l'Etat, contre des reſcriptions ou aſſignations ſur les deniers publics, ſe monteroient, comme on vient de l'indiquer, à 170 millions.

Le Tréſor-Royal eſt dépoſitaire depuis le commencement de l'année 1787, d'un capital de 70 millions appartenans aux Actionnaires, ci 70 millions.

En tout 240 millions, ſomme équivalente à celle des billets de caiſſe en circulation; ainſi, la Nation, en ſe portant caution de ces billets, garantiroit uniquement ſa propre dette.

I V.

Avantages que les Finances de l'Etat tireroient des diſpoſitions qu'on propoſe.

On exigeroit deux conditions de la banque nationale.

L'une, que l'intérêt du capital de 70 millions, entre les mains du Roi depuis l'année 1787, ſeroit réduit de cinq, à quatre pour cent.

L'autre, que les avances faites à la finance, en billets de caiſſe, & ſur des reſcriptions payables en 1791, ſeroient fixées à l'intérêt de trois pour cent par an.

Ainſi, indépendamment d'une réduction ſur l'intérêt des 70 millions, dont la caiſſe d'eſcompte eſt créanciere depuis 1787, l'Etat obtiendroit un ſecours de 170 millions à un très-petit intérêt, & cela dans un temps où, de toute autre maniere, il ne pourroit trouver une foible portion de cette ſomme, même en ſe déterminant aux plus grands ſacrifices.

V.

Accroiſſement de ſecours pour le Commerce.

Les fonds employés dans ce moment par la caiſſe d'eſcompte, en lettres-de-change de la banque & du commerce, ne ſe montent qu'à 46 millions.

On a propoſé, comme on l'a vu, de deſtiner à ces lettres-de-change un capital de 80 millions; ainſi, du moment que vous auriez donné votre approbation au projet général dont il eſt ici queſtion, on procureroit à la Banque, au Commerce du Royaume, & aux entrepriſes utiles, de nouveaux ſecours qui lui ſont très-néceſſaires. Il y a ſur-tout pluſieurs maiſons gênées par les avances qu'elles ont faites ſur des fonds publics, & qui ne pouvant ſe rembourſer par la vente de ces fonds, faute d'acheteurs à des prix tolérables, ſe trouvent en ce moment dans un pénible embarras. D'autres ayant compté ſur des rembourſemens qui ont été ſuſpendus au commencement d'Août 1788, mériteroient d'obtenir des ſecours, en attendant qu'on puiſſe prendre, à l'égard des effets dont ils ſont propriétaires, un arrangement propre à relever leur valeur, & à en faciliter la négociation. On ne peut donc douter qu'un accroiſſement d'eſcompte en faveur du Commerce ne produisît le plus grand bien.

V I.

Aſſignations ou reſcriptions qui ſeront délivrées à la Banque nationale contre ſes avances.

Il importe à la confiance publique, il importe aux principes de fidélité parfaite qui doivent être la regle de conduite d'une Nation, que les aſſignations ou reſcriptions ſur leſquelles la Banque nationale fera des avances au Gouvernement, ſoient dirigées non-ſeulement ſur un recouvrement réel, mais encore ſur un recouvrement dont le produit ne ſoit ni engagé par d'autres aſſignats, ni néceſſaire même aux dépenſes fixes de l'Etat.

Je vous propoſerois donc, Meſſieurs, d'inſtituer un receveur particulier, entre les mains duquel ſeroient verſés tous les fonds extraordinaires qui proviendront, ſoit de la contribution patriotique, ſoit des biens-fonds du Domaine royal & du Clergé, dont la vente ſeroit déterminée, ſoit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés; & dont l'aliénation ou le rachat ſeroit pareillement preſcrit.

Ces recouvremens extraordinaires exigent, pour le bon ordre, une Tréſorerie particuliere, & je vous propoſerois d'autoriſer les Adminiſtrateurs du Tréſor-Royal, ou tels Commiſſaires que vous jugeriez plus convenables, à tirer des reſcriptions ſur le Receveur dont j'ai fait mention, & auquel on pourroit donner le nom de *Receveur de l'extraordinaire.* Ces reſcriptions, égales en ſomme à l'avance qui ſeroit fournie par la Banque nationale, devroient porter ſur les deniers extraordinaires qui ſeront perçus, à commencer du premier Janvier 1791. Et comme il convient que ces reſcriptions puiſſent au beſoin être négociées par la Banque nationale, il ſeroit néceſſaire de leur donner un terme fixe; & je propoſerois qu'elles fuſſent diviſées, à raiſon de dix millions par mois, à commencer de Janvier 1791, juſques en Mai 1792; ce qui feroit en tout 170 millions.

On ne peut guère douter que le produit des deux derniers tiers de la Contribution patriotique, réunis aux autres recouvremens qui naîtront de vos diſpoſitions connues à l'égard des biens du Domaine & du Clergé, ne ſoient plus que ſuffiſans pour répondre à l'avance de la Banque nationale. Mais il eſt eſſentiel, Meſſieurs, pour le crédit, qu'une commiſſion de votre choix, s'occupe activement & ſans retard de manifeſter & de faire valoir ces diverſes reſſources. Cependant, comme il ne faut aucune eſpèce d'incertitude ſur la ponctualité d'un engagement à terme fixe, il conviendroit que vous priſſiez la réſolution de pourvoir, par un emprunt, au ſupplément de fonds que pourroit exiger l'acquit régulier des reſcriptions fournies ſur le Receveur de l'*extraordinaire.*

Il y a toute apparence qu'il ne ſera pas néceſſaire d'y recourir, mais s'il le falloit, pour une portion du rembourſement promis à la banque nationale, l'état très-vraiſemblable du crédit en 1791 vous donneroit le moyen d'y réuſſir à des conditions modérées.

Je crois prudent de réſerver en entier, pour les beſoins de 1790, tous les fonds qui ſeront verſés au Receveur de l'*extraordinaire*, pendant le cours de l'année prochaine. Que ſi cependant il y avoit un ſuperflu, il ſeroit également appliqué à la libération de la dette de l'État envers la Banque nationale.

V I I.

Calcul ſur le profit des actions.

On exige des Actionnaires, comme on l'a vu, un prêt de 170 millions, à trois pour cent; on demande que l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787, ſoit réduit de 5 à 4 pour cent; on veut de plus que la Banque nationale ait en numéraire réel un capital oiſif de 70 millions. Voilà beaucoup d'exigeances; il eſt donc néceſſaire de montrer qu'avec ces conditions remplies, le bénéfice des actions ſera ſuffiſant. En voici le calcul très-ſimple.

Rappellons-nous que le capital de la banque nationale ſera de 150 millions, ſavoir:

70 millions; le dépôt fait au Tréſor-Royal en 1787.
30 millions placés actuellement dans le commerce de la caiſſe d'eſcompte.
50 millions; ſupplément de fonds qui réſultera du produit des nouvelles actions.

150 millions.

En tout	150,000,000 liv.
Il faut ajouter à cette ſomme les billets de Caiſſe dont elle ſe ſervira comme argent, & qui ſeroient fixés à	240,000,000.
Total	390,000,000 liv.

Réſumons maintenant l'emploi & le produit annuel de cette ſomme.

70 millions deſtinés à un fonds de caiſſe habituel en numéraire effectif ne produira rien, ci	0,000,000 liv.
70 millions, le dépôt entre les mains du Roi depuis 1787, produiront annuellement, à quatre pour cent	2,800,000
170 millions, avances aux Finances de l'Etat contre des valeurs à terme, produiront, à trois pour cent	5,100,000
80 millions employés à l'eſcompte des lettres-de-change du commerce à quatre pour cent	3,200,000
Total	11,100,000 liv.
Il faut en déduire, pour les frais de manutention de la Banque nationale & pour les pertes inévitables	600,000
Reſtera par an	10,500,000 liv.

Leſquels 10,500,000 livres feroient préciſément l'intérêt à ſept pour cent du fonds capital de la banque nationale, puiſque nous avons montré que ce fonds capital feroit de 150 millions.

Un tel intérêt paroît ſuffiſant, mais on ne l'eſtimera pas trop fort, ſi l'on fait attention qu'il eſt ici queſtion d'une affaire de commerce à laquelle des peines d'adminiſtration & des haſards ſont attachés. D'ailleurs, on doit conſidérer qu'aujourd'hui l'Etat ne trouveroit d'aucune manière une telle ſomme, même à cet intérêt, il faudra donc être fort content ſi, à l'abri d'un bénéfice modéré aſſuré aux actions de la Banque nationale, l'Etat ſe procure 170 millions à 3 pour cent, & une réduction d'un cinquième ſur l'intérêt du dépôt de 70 millions entre les mains du Roi depuis 1787.

Il eſt important de faire obſerver que cet intérêt de 7 pour cent, aſſuré, ſelon le calcul ci-deſſus, au capital des actions, eſt cependant ſuſceptible d'accroiſſement & de diminution.

Il eſt ſuſceptible d'accroiſſement, parce qu'indépendamment des deux cent quarante millions de billets que la Banque nationale auroit en circulation, elle tiendroit la caiſſe de toutes les perſonnes qui la choiſiroient librement pour dépoſitaire. C'eſt aujourd'hui un des bénéfices de la Caiſſe d'eſcompte, & ce bénéfice ne conſiſte pas dans aucune rétribution qui lui ſoit accordée pour ce genre de ſervice, mais dans les jouiſſances de fonds qui réſultent néceſſairement d'une pareille manutention; & comme la Banque nationale réuniroit toutes les conditions propres à fonder la confiance la plus étendue & la plus complette, il eſt naturel de préſumer qu'inſenſiblement toutes les perſonnes qui ont un mouvement d'argent, toutes celles qui chercheroient un dépoſitaire aſſuré pendant leur abſence; enfin, d'autres particuliers encore, par différens motifs, donneroient leurs fonds en garde à un caiſſier auſſi poſitivement ſûr & fidèle que la Banque nationale.

Ce n'eſt pas tout; la Banque nationale devroit pareillement ſervir de caiſſier au Tréſor-Royal & au Receveur de l'extraordinaire qu'on vous a propoſé d'inſtituer, & en général aux différens Receveurs & Payeurs de deniers publics. Mais on propoſeroit à l'Aſſemblée Nationale, de valider par un Décret formel une des diſpoſitions conſtitutives de la Caiſſe d'eſcompte actuelle; c'eſt de ne payer jamais pour le compte d'aucun particulier, d'aucune compagnie, un ſeul denier au-delà de leurs fonds en dépôt; ainſi les relations étendues de la Banque nationale ne l'expoſeroient jamais à la moindre perte; & lui procureroient ſeulement un bénéfice quelconque, provenant des jouiſſances de fonds. L'on doit obſerver que ces jouiſſances, ne fuſſent-elles que de 20 millions (& la caiſſe ſeule du Tréſor-Royal les procureroit dans les temps ordinaires), il en réſulteroit un bénéfice équivalent au moins à demi pour cent d'intérêt ſur le capital des actions.

Enfin, la Banque nationale une fois reconnue comme le meilleur de tous les dépoſitaires, vous ne trouveriez probablement aucune difficulté à ordonner qu'à l'avenir les dépôts judiciaires fuſſent placés entre ſes mains; & peut-être qu'en faveur uniquement de ces dépôts forcés, il ſeroit convenable de s'écarter de la règle générale, & d'impoſer à la Banque nationale l'obligation de bonifier, ſur cette partie de fonds, un intérêt d'un quart pour cent par mois révolu. Ce ſeroit un avantage eſſentiel pour les dépoſitaires de ce genre, & dont, juſqu'à préſent, ils n'ont jamais pu jouir, puiſque leurs deniers reſtoient ſans produit pendant toute la durée du ſéqueſtre.

Le bénéfice des jouiſſances de fonds pour la Banque nationale ne pourroit avoir lieu que ſucceſſivement; car juſqu'à l'époque où les paiemens en argent & à bureau ouvert, pourroient être établis, il conviendroit de conſerver dans la Banque une ſomme de billets de caiſſe, préciſément égale à la ſomme totale des dépôts. Ce ſeroit aſſez faire que de diminuer par ce moyen, & peut-être conſidérablement, la ſomme des billets en circulation.

On a calculé, à quatre pour cent par an, le bénéfice que la Banque nationale retireroit de la partie de ſes fonds, appliquée aux eſcomptes des lettres-de-change de commerce; mais il lui ſeroit permis, comme aujourd'hui, de fixer le prix des eſcomptes à quatre & demi pour cent, lorſque le terme des lettres-de-change excéderoit deux mois, & même à cinq lorſque les avances de la Banque nationale auroient lieu ſur des effets de quatre à ſix mois, avec nantiſſement.

En total, il n'y a nul doute que les actions de la Banque ne deviennent un placement d'argent fort avantageux; mais leur bénéfice, bien loin d'être pris ſur la fortune de l'Etat, ſe conciliera parfaitement avec l'avantage de la Nation.

Une objection importante, relative aux bénéfices des actions de la Banque nationale, ſe préſentera ſans doute à l'eſprit, & il eſt important de la réſoudre. Ce bénéfice doit repoſer ſur la certitude d'avoir des avances à faire au Gouvernement, puiſque, ſans une telle condition, la Banque nationale ne trouveroit pas l'emploi d'une ſomme de 240 millions en billets de Caiſſe, & que cependant le bénéfice de ſes Actionnaires eſt calculé ſur une pareille ſuppoſition.

Il eſt ſûr que le placement d'une ſomme de 240 millions en effets de commerce, ſeroit très-difficile; & en y deſtinant 80 millions, comme je l'ai propoſé, c'eſt peut-être aſſez dans les temps ordinaires. Mais il eſt une manière très-ſimple d'aſſurer un emploi permanent aux fonds diſponibles de la Banque nationale; il ſuffiroit de lui promettre qu'après le rembourſement de ſon avance extraordinaire, elle ſeroit chargée du ſervice courant des anticipations, & qu'elle en ſeroit même chargée ſeule, de manière qu'il n'y auroit plus d'autre agent de ces négociations. Voilà un moyen très-ſimple d'occuper les fonds dont la Banque nationale pourra diſpoſer, & l'Etat y gagneroit beaucoup, puiſqu'il auroit à trois pour cent des avances qui lui coûtent plus de ſix aujourd'hui.

La Banque nationale, lorſqu'elle le déſireroit, pour diminuer la maſſe de ſes billets de caiſſe en circulation, devroit avoir la liberté de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonifié par le Tréſor public. Je crois néanmoins que, paſſé la première année, les chances d'augmentation de profit pour la Banque nationale, ſeront beaucoup plus grandes que les chances de diminution; auſſi ne verrois-je aucun inconvénient à propoſer que l'Aſſemblée Nationale garantît aux actions de la Banque un intérêt de ſix pour cent de leur capital, à condition que la moitié des bénéfices excédans ſept pour cent, appartînt à l'Etat.

On a vu, au reſte, qu'en faiſant le calcul du bénéfice des actions, j'ai compté ſur 70 millions de fonds oiſifs en numéraire réel : cette ſomme comparée à 240 millions de billets de caiſſe, approche du tiers de ce dernier capital: il y a donc toute apparence que le fonds de 70 millions une fois formé, ſuffiroit conſtamment à

circulation des billets de Caiſſe ; l'expérience prouve cette conjecture, & elle n'a ſouffert d'exception que dans les temps de diſcrédit général, temps qui ne reviendroit pas avec le nouvel ordre des choſes, près à ſe développer, puiſque les Finances de l'Etat ſeront au grand jour, puiſque l'équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes ſera maintenu conſtamment, & que toutes les baſes du crédit ſeront indeſtructibles.

VIII.

Les moyens qui peuvent faciliter la levée des 12,500 actions nouvelles.

Je propoſerois d'abord que ces 12,500 actions nouvelles, payables en argent effectif, fuſſent diviſées en demi, & en quarts d'actions, afin de les mettre à la portée d'un plus grand nombre de perſonnes.

L'action entière étant de 4000 livres en capital, la demi-action ſeroit de 2000 livres, & le quart d'action de 1000 livres.

On auroit pour attrait la garantie Nationale d'un intérêt de ſix pour cent, & la certitude morale d'un intérêt de ſept pour cent, ſuſceptible d'amélioration ; enfin, ces avantages ſeroient réunis à la ſûreté la plus parfaite.

On ne peut néanmoins, malgré ces encouragemens, eſpérer de trouver des acquéreurs au prix de 4000 livres pour l'action entière, tant que le cours des anciennes actions ſur la place ne s'élèvera pas ; mais on doit s'attendre à une hauſſe plus ou moins prochaine, ſi la Caiſſe d'eſcompte eſt convertie dans une Banque nationale, conformément au plan que je viens de mettre ſous vos yeux.

Le bénéfice qui, à commencer du premier Janvier prochain, ſeroit dévolu à la Banque nationale, ne devroit être répartie aux anciennes actions actuellement exiſtantes, qu'en raiſon de la quotité qui leur ſeroit revenue, ſi ces nouvelles actions étoient levées, & le ſurplus ſeroit réſervé à celles-ci par forme de bénéfice anticipé. Un tel arrangement, qui accroîtroit graduellement l'avantage attaché aux nouvelles actions, aſſureroit au moins qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard on s'empreſſeroit de les acquérir, & l'on doit remarquer que la diſpoſition propoſée ne cauſeroit aucun préjudice aux anciennes actions, puiſque la miſe des actions nouvelles étant deſtinée à compoſer le fonds mort de la Banque nationale en numéraire effectif, le bénéfice de cette Banque ſera le même avant ou après la levée des nouvelles actions.

On aura encore un moyen de hâter, quand il en ſera temps, l'acquiſition de ces actions. Il eſt un grand nombre de perſonnes qui prennent un juſte intérêt au rétabliſſement entier du crédit & à la repriſe des payemens de la Caiſſe d'eſcompte, dorénavant la Banque nationale, & l'on feroit peut-être un grand effort pour atteindre à ce but, ſi l'on étoit ſûr d'un ſuccès complet ; il ſeroit donc à propos, en choiſiſſant bien le moment, d'ouvrir une ſouſcription pour les nouvelles actions, laquelle ne ſeroit valable qu'à l'époque où cette ſouſcription ſeroit entièrement remplie. Une convention du même genre pourroit encore avoir lieu pour de ſimples dépôts d'argent ; toujours dans la vue de completer entre les mains de la Banque nationale un capital en numéraire effectif de 60 à 70 millions.

Enfin, comme c'eſt moins d'une ſomme d'argent réel conſtamment en caiſſe dont on a beſoin, que de la certitude d'en trouver au moment où l'on viendroit en demander à la Banque nationale pour une ſomme plus forte qu'à l'ordinaire, il ſeroit poſſible de faire avec les maiſons de Banque & de Commerce, & avec des particuliers, une convention d'après laquelle, au lieu d'une miſe effective proportionnée au capital des actions nouvelles, on s'engageroit ſeulement de remettre à la Banque nationale telle ſomme en argent réel à ſa première réquiſition, ou tant de jours après l'avertiſſement.

Le Tréſor royal, ſitôt que les circonſtances le lui permettront, accroîtroit auſſi de tous ſes efforts le numéraire de la Banque nationale, & contribueroit à la munir des fonds réels néceſſaires pour répondre à ſa circulation en billets.

On dira peut-être que malgré cette réunion de moyens, ſi long-temps que les billets de la Caiſſe de la Banque ne ſeront pas tous converſibles en argent à volonté, ils ne ſeront pas en crédit, mais ceux de la Caiſſe d'eſcompte le ſont encore malgré l'obligation où elle s'eſt trouvée de ne payer qu'un à un les billets de 1000 francs; & cependant ces billets n'ont point l'avantage particulier qu'obtiendront ceux de la Banque nationale, celui d'être inſtitués & cautionnés par la Nation.

J'irai plus loin, je ne ſais s'il faut regretter que dans le moment actuel, il n'y ait pas tout-à-coup dans la Banque nationale la ſomme de numéraire effectif néceſſaire pour ouvrir ſans réſerve & ſans diſtinction le payement des billets de Caiſſe en circulation; car, dans un temps de criſe & d'alarme, le dirai-je encore, dans un temps de cabale & de paſſions, il y auroit du riſque à ouvrir ſans limites le payement des billets de Caiſſe, même en ayant une ſomme de numéraire effectif, équivalente au quart & au-delà des billets en circulation. Pluſieurs motifs, dans les circonſtances où nous ſommes, engageroient à des demandes d'argent qui épuiſeroient la Banque nationale en peu de temps, & il eſt peut-être préférable que toute l'étendue de ſes moyens s'établiſſe dans un moment plus calme, afin qu'on ſoit ſolidement à l'abri de toute convulſion nouvelle.

On dit qu'une Banque, au moment où elle ne paie pas ſes billets de caiſſe à bureau ouvert & en argent comptant, doit y être contrainte: cette idée eſt exagérée; car puiſque le bénéfice de toute eſpèce de banque publique provient de ce qu'elle a moins de numéraire effectif que de billets en circulation, on peut toujours ſuppoſer une affluence de demandes d'argent qui ne lui permettroit pas d'acquitter de cette manière tous ſes billets de caiſſe à la ſeule volonté des porteurs. La banque d'Angleterre, plus digne de confiance qu'aucune autre par la protection que lui accorde la Nation entière, a cependant eu des momens de criſe ou elle s'eſt vue forcée de retarder ou de prolonger ſes payemens en argent & la confiance publique n'en a point été altérée. Il eſt vrai qu'en Angleterre on verroit avec une indignation générale toute manœuvre qui annonceroit un deſſein d'embarraſſer la banque, un pareil ſentiment s'établira de même en France, ſitôt que nos paſſions ſeront calmées, & qu'il ne reſtera de nos débats qu'un plus grand amour de la Patrie, un plus grand intérêt à ſa force & à ſa proſpérité.

La grande difficulté eſt le moment préſent. La ſomme d'argent que la Caiſſe d'Eſcompte délivre tous les jours, épuiſe ſa caiſſe dans un temps où le numéraire effectif ſemble avoir diſparu, en ſorte que ſi une telle criſe duroit encore long-temps, & qu'aucun moyen quelconque ne pût accroître ſes capitaux en argent, ſa diſtribution journalière d'eſpèces, ou ſeroit interrompue, ou ſeroit au moins diminuée.

Les billets de caiſſe garantis par un Décret national, les billets de caiſſe rembourſables avec certitude en 1791, ne ſeroient pas moins dignes de la plus parfaite confiance, lors même que leur converſion en argent ſeroit momentanément interrompue.

Cependant, s'il devenoit néceſſaire d'en ſoutenir le crédit, on ne manqueroit pas de moyens, ſoit en attachant un intérêt, ou ſimplement un tirage de primes, & le bas prix auquel reviendrott à l'Etat l'avance de 170 millions, faite par la Banque Nationale, permettroit de faire un ſacrifice momentané, s'il devenoit indiſpenſable, pour encourager la circulation des billets de caiſſe: un ſacrifice également paſſager pourroit de même être propoſé pour exciter l'acquiſition des nouvelles actions; mais il eſt inutile, & ſeroit peut-êrre diſconvenable en ce moment de traiter à l'avance toutes ces hypothèſes, & de donner ainſi de la réalité à des ſuppoſitions encore vagues. Un tirage de primes fort ſimple, & le plus attrayant qu'il ſeroit poſſible, me paroîtroit le moyen d'encouragement préférable; ce ſeroit le ſacrifice auquel on pourroit renoncer le plus promptement, & il faudroit le faire au moment où le payement des billets de caiſſe en argent comptant, & à bureau ouvert, ſeroit ſolidement établi; & juſques à cette époque un tel ſacrifice même ne ſeroit pas néceſſaire, ſi,

à l'aide d'un ſentiment national & patriotique, on vouloit, d'un commun accord, ſoutenir dans le Royaume, ou dans les principales villes de commerce, la circulation des billets de caiſſe.

Au reſte, même en ſuppoſant la Banque Nationale une fois munie d'un capital en numéraire effectif, proportionné à ſes billets de caiſſe en circulation, il ne faut pas ſe diſſimuler que des circonſtances pareilles à celles où nous ſommes, rendroient abſolument néceſſaire l'établiſſement d'une règle ou d'une meſure dans la diſtribution de cet argent; & je ferai remarquer, à cette occaſion, qu'il ſeroit important d'inviter les Adminiſtrateurs ou Commiſſaires de la Caiſſe d'Eſcompte, à prendre en conſidération les inconvéniens attachées à la forme adoptée dans ce moment pour la répartition journalière d'une certaine quantité d'argent aux porteurs de billets de Caiſſe; il en réſulte un déſordre qu'il ſeroit eſſentiel de prévenir, & l'on a malheureuſement lieu de croire que, dans le nombre des perſonnes qui augmentent ou qui excitent la foule autour de la Caiſſe d'Eſcompte, pluſieurs ne voudroient pas avouer leurs motifs.

Tout devient embarraſſant, tout devient pénible ſans doute, quand le malheur des circonſtances a détourné les affaires d'argent de leur cours régulier, mais il ne faut pas ſe laſſer de lutter contre les difficultés; il n'en eſt aucune au-deſſus des moyens qui naîtroient d'une volonté commune, & il ne faudroit qu'un pareil ſecours pour abréger le paſſage entre l'état premier de la Banque Nationale & ſa conſiſtance parfaite. Enfin, ſi nous avons beſoin de ſoutenir, d'animer nos eſperances, conſidérons que cette affaire publique achevée, tout ſera dans le plus grand ordre pour les Finances.

Il n'y a plus d'incertitude raiſonnable ſur l'établiſſement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenſes fixes; vous en avez pris l'engagement, vous en avez manifeſté les moyens, & vous en trouverez encore d'autres pour établir une Caiſſe d'Amortiſſement, ſuſceptible d'un accroiſſement graduel; & fut-elle petite à ſon début, elle ſuffiroit, en n'empruntant plus, pour élever ſenſiblement le prix des fonds publics. Ce ſera l'objet d'un ſecond Mémoire, où l'arrangement final des finances ſera traité. Mes idées ſont arrêtées à cet égard; mais j'attends, pour vous en rendre compte, que l'on ſache poſitivement le réſultat des économies que vous avez exigées du Département de la Guerre. Je crois auſſi que, pour ne rien faire à la légère, il eſt important de réunir quelques notions plus certaines ſur le produit de la contribution des Privilégiés, & ſur vos projets, relativement aux biens du Domaine & du Clergé.

Tout prendra, n'en doutons point, une face nouvelle, dès que trois grandes diſpoſitions, de votre part, ſeront déciſivement terminées.

L'accord évident & parfait entre les revenus & les dépenſes fixes, cette condition eſſentielle d'une confiance durable.

L'établiſſement ſolide des Adminiſtrations Provinciales, cet aide ſi puiſſant pour tout, & pour les Finances, & pour le bonheur des Peuples, & pour la liberté publique.

La reſtauration, l'affermiſſement d'un Pouvoir exécutif, qui aſſure l'obéiſſance aux Loix, & qui captive ce reſpect, ſi néceſſaire pour maintenir, ſans une action continuelle, la paix & la tranquillité dans un ſi vaſte Royaume.

Tous les biens naîtront de ces trois grandes baſes, ſous la précieuſe ſauve-garde des Aſſemblées Nationales; mais comme au milieu de la confuſion des Finances toutes les idées s'égarent, toutes les eſpérances s'affoibliſſent, il étoit eſſentiel de ſe défendre du déſordre dont nous ſommes menacés; il étoit preſſant de s'aſſurer des 170 millions abſolument néceſſaires, & pour répondre aux beſoins de cette année, & pour préparer le ſervice de l'année prochaine, & pour arriver au moment où il n'y aura plus de dépenſes qu'en raiſon des revenus certains de l'Etat. Ce plan, très-difficile, vous eſt propoſé, & néanmoins on a réſervé comme une reſſource additionnelle le produit des recouvremens extraordinaires qui auront lieu cette année, & l'année prochaine, ſur la contribution patriotique. Je vous propoſerois d'employer les premières rentrées à groſſir les fonds deſtinés aujourd'hui au payement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'avant le premier Janvier prochain les ſix derniers mois 1788 fuſſent entièrement acquittés, & qu'enſuite on ne laiſſât plus d'arrérages du ſémeſtre ſur l'autre. Il faudroit, en ce moment, 35 millions d'extraordinaire, pour exécuter ce plan, & j'avois d'abord penſé à prendre tout de ſuite cette ſomme ſur le ſecours extraordinaire de 170 millions, qui ſeroit procuré par la Banque Nationale; mais il eſt convenable de ne pas mettre en circulation à-la-fois une trop grande ſomme de billets de Caiſſe, & il importe auſſi, au milieu de tant de circonſtances contrariantes, de ne ſoumettre à aucun haſard la ponctualité du ſervice courant. Au reſte, on jugera ſûrement, avant peu, de l'étendue de la Contribution patriotique de Paris, &, ſelon toute apparence, les rentiers ne perdront rien aux diſpoſitions de prudence que je vous propoſe.

Il y aura encore en reſſource le produit d'une grande partie de l'emprunt de 80 millions, puiſque la ſomme non diſtribuée en ce moment ſe monte à 48 millions; mais vous ſavez, Meſſieurs, que la moitié eſt payable en effets dont le rembourſement eſt ſuſpendu.

On pourra faire auſſi quelqu'uſage de la créance ſur les Américains; l'on eſt en pour-parler d'un commencement de prêt ſur gage, & il vous en ſera donné connoiſſance, lorſque les négociations commencées auront acquis plus de conſiſtance. C'eſt de Hollande qu'on donne quelques eſpérances de réuſſite, & ſi vous faites attention, Meſſieurs, à la défaveur des changes, occaſionnée par la réunion combinée de l'étendue de nos beſoins au-dehors & de la rareté du numéraire effectif avec lequel nous pourrions acquiter cette dette, vous ſentirez de quelle importance il ſeroit pour l'Etat de trouver à faire quelques emprunts dans l'Etranger, & je prevois que l'on pourroit être aidé à cet égard par la Banque nationale.

Enfin Meſſieurs, vous aurez toujours devant vous la perſpective de l'extinction graduelle de 105 millions de rentes viagères, & toutes les autres améliorations que les lumières réunies d'une Nation pourront procurer, à meſure que cette Nation prendra poſſeſſion par l'expérience de toutes les connoiſſances relatives à l'Adminiſtration, & à meſure que la baiſſe de l'intérêt de l'argent donnera de nouvelles idées, & ouvrira de nouvelles reſſources.

Il me reſte à répondre à une objection générale, après avoir déja diſcuté celles qui étoient relatives aux diſpoſitions de détail.

La réputation, dit-on, de la Caiſſe-d'Eſcompte eſt altérée; elle doit peut-être ce malheur à des contrariétés qu'il étoit hors de ſon pouvoir de prévenir : mais il ſuffit qu'elle ait ſouffert dans ſon crédit pour qu'on doive déſirer de détruire cet établiſſement & de le remplacer par un autre de même genre.

On peut répondre à cette objection : 1°. que le crédit de la Caiſſe-d'Eſcompte, tel qu'il exiſte aujourd'hui, crédit d'habitude en partie, n'eſt pas moins encore très-conſidérable; 2°. que le nom de *Banque nationale*, ſubſtitué à celui de Caiſſe-d'Eſcompte, l'augmentation du nombre des actions, l'accroiſſement du nombre des Adminiſtrateurs, la faculté de perpétuer ou de changer les Gérans actuels par le réſultat libre d'une élection générale, les changemens encore qui ſeront apportés aux ſtatuts conſtitutionels & à toutes les diſpoſitions intérieures de l'établiſſement, enfin la ſurveillance aſſurée à des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée Nationale; toutes ces circonſtances feroient véritablement de la Caiſſe-d'Eſcompte un établiſſement nouveau : on ne pourroit aller plus loin qu'en rembourſant les anciennes actions & en créant de nouvelles; mais des actions ne peuvent avoir ni mérite ni démérite, & comme elles changent de mains tous les jours, on ne peut fixer ſur perſonne la louange ou le blâme que l'on voudroit attribuer aux propriétaires de ces actions.

Il ne ſeroit pas aiſé, d'ailleurs, de rembourſer 70 millions dus par le Roi à ces Actionnaires, ſi on vouloit, en les dépouillant de leur propriété, ſe montrer juſte envers eux; & cette difficulté deviendroit encore plus grande, ſi l'on propoſoit de détruire

en entier la Caiſſe d'Eſcompte ſans aucun remplacement, car il faudroit non-ſeulement rembourſer d'une manière quelconque le dépôt de 70 millions fait par les Actionnaires, mais on devroit encore acquitter tous les engagemens du Tréſor Royal envers la Caiſſe d'Eſcompte, & qui ſont partie du gage des billets de Caiſſe : enfin, ſoit pour une telle dépenſe, ſoit pour aſſurer en entier le ſervice de cette année & de l'année prochaine, on auroit à chercher un ſecours d'une grande étendue, & que l'état préſent du crédit ne permettroit pas de trouver à des conditions tolérables.

Il ne faut jamais perdre de vue que par le malheur des circonſtances, il y a deux difficultés à vaincre-à-la fois, l'embarras de la Caiſſe d'Eſcompte, & la néceſſité d'un ſecours conſidérable pour les finances.

Cette réflexion m'engage à vous retracer en peu de mots les réſultats du projet dont je viens de vous entretenir.

Un ſecours de 170 millions abſolument néceſſaire ſeroit procuré.

Il ne coûteroit à l'Etat qu'un intérêt de trois pour cent par an.

A l'époque fixée pour le rembourſement de ces 170 millions, la Banque nationale ſe chargeroit du ſervice des anticipations, pareillement à trois pour cent d'intérêt ſans aucune rétribution, & il en coûte aujourd'hui plus de ſix pour les mêmes négociations.

L'Etat obtiendroit encore une diminution d'un cinquième ſur l'intérêt dont il eſt grevé envers les Actionnaires, en raiſon de leur dépôt de 70 millions fait en 1787 ; ainſi ſes charges annuelles ſeroient diminuées par cette condition de 700 mille livres par an.

Le commerce, la banque & les entrepriſes utiles recevroient de nouveaux ſecours par l'accroiſſement en fonds qu'on pourroit deſtiner à l'eſcompte des billets ou des lettres-de-change.

Un établiſſement public qui a rendu de grands ſervices aux finances, ſeroit maintenu ; & ſes Intéreſſés, qui réuniſſent entr'eux un capital de cent millions confié preſqu'en entier à l'Etat, n'auroient à ſe plaindre d'aucune injuſtice.

Ces avantages ſeroient achetés par les inconvéniens inſéparables d'un accroiſſement de billets de caiſſe, dont le rembourſement en argent à la volonté des porteurs n'auroit pas lieu tout de ſuite, & qui devroit cependant être reçu légalement dans beaucoup de payemens.

Mais ces inconvéniens ſeroient affoiblis :

1°. Par la garantie nationale donnée à ces billets.

2°. Par les limites appoſées à leur ſomme totale.

3°. Par l'aſſignat formel deſtiné au rembourſement de l'avance de la Caiſſe-d'Eſcompte à une époque extrêmement rapprochée.

4°. Par les diverſes précautions priſes pour accélérer le moment ou l'on pourroit payer en eſpèces, & à bureau ouvert, tous les billets de la caiſſe en circulation.

5°. Par la propoſition qui vous eſt faite d'en ſoutenir, juſqu'à ce moment-là, le crédit, en y attachant un intérêt ou une loterie de primes, ſi cet encouragement devenoit néceſſaire.

Enfin, à tous ces moyens efficaces, il pourra s'en joindre d'autres par la réunion de vos lumières ; & quand je n'aurois fait que préſenter avec un peu de clarté les points de difficulté, autour deſquels chacun peut diriger ſes réflexions, je ne croirois pas la peine que j'ai priſe abſolument inutile.

Vous penſerez ſûrement, Meſſieurs, que ce mémoire doit être communiqué à MM. les Actionnaires de la Caiſſe-d'Eſcompte, puiſqu'on ne peut traiter ſans eux de leurs intérêts & de leur propriété. Vous trouverez d'ailleurs, dans leur Aſſemblée générale, une réunion de lumières dont vous pourrez tirer de l'utilité dans l'affaire qui eſt aujourd'hui ſoumiſe à votre conſidération ; & attachés comme ils le ſont à la choſe publique par pluſieurs intérêts, ils s'expliqueront, je le crois, avec beaucoup d'impartialité & de patriotiſme.

Je ne m'étendrai pas davantage, & j'attendrai de connoître les objections eſſentielles qui ont pu m'échapper, ſoit pour les diſcuter enſuite, ſoit pour être éclairé par elles ; on peut s'en fier aux lumières préſentes & à l'activité ordinaire de la cenſure, que rien ne

ſera négligé. Je crois la critique facile, puiſqu'à mes propres yeux tout ſe reſſent dans ce projet de la déſolante contrariété des circonſtances; mais je ne puis qu'employer mes efforts à en affoiblir les conſéquences, & ſeul je ſuis confident de ce qu'il m'en coûte de peine pour vous propoſer un moyen qui s'écarte des principes généraux d'adminiſtration, dont l'obſervation ſévère m'a ſeule attaché juſqu'à préſent au maniement des affaires publiques. Auſſi je crois me ſoumettre à l'un des plus grands ſacrifices, en ſoignant même à ce prix l'intérêt de l'Etat.

Je demande cependant, Meſſieurs, qu'après avoir fait part ſans aucune réſerve de toutes mes réflexions, on conſidère leur réſultat comme une ſimple opinion, comme une ſimple préférence de ma part. Examinez, approfondiſſez par vous-mêmes une ſi importante queſtion; aidez-vous, je vous prie, de la comparaiſon & des lumières de tous ceux que vous jugerez à propos de conſulter, car je n'accepterois point que vous vous en rapportaſſiez à moi par un ſentiment de confiance; je n'ai point décliné cette forme pour la contribution patriotique, parce que tout étoit ſimple dans une pareille affaire; mais quand il s'agit d'une diſpoſition auſſi grave que compliquée, d'une diſpoſition ſuſceptible d'interprétations diverſes; enfin quand toutes ſortes de motifs, toutes ſortes d'intérêts & de paſſions viennent ſe mêler à préſent au jugement qu'on porte des opérations de finance, je ne dois pas reſter ſeul à répondre du ſuccès ou des événemens : c'eſt aſſez de vivre d'inquiétudes pour étudier, pour chercher, pour trouver le mieux; c'eſt aſſez d'uſer toutes les facultés de ſa penſée, toute la puiſſance de ſon ame, pour prévenir, pour éloigner, pour adoucir les malheurs de tout genre, dont j'apperçois à chaque inſtant le ſpectacle autour de la grande adminiſtration qui m'eſt confiée; c'eſt aſſez, je le puis dire, d'aller en dépériſſant ſous l'immenſe fardeau dont je ſuis chargé, & de le ſoutenir ſans un moment de relâche, ſans une minute de diſtraction; enfin c'eſt aſſez d'avoir à ſe livrer à tant de peines par la ſeule loi d'un devouement libre à vos intérêts. Je crois qu'il eſt de toute juſtice, Meſſieurs, que vous vous aſſociiez à cette tâche, & que vous le faſſiez, comme je vous en prie, ſimplement & généreuſement, & de la manière qui convient aux Repréſentans d'une grande Nation, près deſquels on ne verroit jamais aborder, ſans douleur, aucune conſidération, aucune politique particulière, tant eſt ſuperbe, auguſte & ſupérieur à tout, l'éminent intérêt qui vous raſſemble.

Pardonnez, Meſſieurs, ſi en vous parlant d'affaires, j'y mêle ſouvent les ſentimens de mon cœur; elles ſeroient inſupportables ces affaires, ſi rien de moral, ſi rien de ſenſible ne pouvoit s'y réunir : & quel Citoyen ne ſeroit animé, quel homme ne ſeroit aggrandi par la contemplation du but auquel vous deſirez d'arriver; vous ne rejetterez donc point l'hommage que l'on ſe plaît à vous rendre de ſes ſentimens, de ſes vœux & de ſes penſées, & ce ſeroit avec peine que je me ſoumettrois, ſi vous le vouliez, au ſacrifice de tous les mouvemens de mon cœur, & que je me réduirois à vous offrir, en tout temps, le langage de la ſimple raiſon; mais cette raiſon n'eſt jamais complète lorſque le ſentiment en eſt abſolument ſéparé, parce que lui ſeul peut recueillir une infinité de vues qui échappent, même dans les affaires, aux efforts & aux atteintes de l'eſprit.

A PARIS, chez N. H. NYON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon.* 1789.

fN